

<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1310>



Voeux d'ACDN pour 2023

- Accueil - Actualités - Articles d'actualité -

Date de mise en ligne : dimanche 8 janvier 2023

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

<https://youtu.be/mVLI5oVmRac>

Cher(e)s ami(e)s, bonjour. Et bonne année.

Que 2023 réalise vos désirs les plus chers. Que chacune et chacun d'entre nous conserve -ou retrouve- la santé, la présence et l'affection de ses proches, et des conditions de vie dignes et satisfaisantes.

Le bonheur est avant tout une notion personnelle. Mais chacun sait qu'il dépend aussi de conditions de vie sociales et de survie collective. Parmi elles, la paix.

Permettez-moi donc d'émettre, au nom de l'Action des Citoyens pour le Désarmement Nucléaire (ACDN), deux voeux qui nous concernent tous.

Le premier, c'est que la guerre en Ukraine cesse le plus tôt possible et fasse place à une paix durable, c'est-à-dire juste et conforme au droit international. Le second, c'est que la menace de massacres atomiques cesse définitivement de peser sur les peuples d'Europe et du monde, France comprise.

Pour ce faire, il n'existe qu'un moyen : abolir les armes nucléaires et radioactives - les interdire, certes, mais aussi et surtout, les éliminer toutes, sans exception. Pour parvenir au monde sans armes nucléaires qu'exigent les Nations Unies, il faut un désarmement multilatéral négocié, méthodique, planifié et rigoureusement contrôlé.

La France peut y contribuer activement, en provoquant entre les cinq Etats Dotés d'Armes Nucléaires, membres permanents du Conseil de sécurité de l'Onu, qui ont signé le Traité de Non-Prolifération (le TNP), les négociations auxquelles ils sont tenus par son article 6. Cette exigence devra bien entendu s'imposer aussi aux autres Etats nucléaires.

Malheureusement, ni le Président ni le gouvernement français n'en prennent le chemin, bien au contraire. Le Parlement et le peuple français doivent donc les y contraindre. Comment ? Par un référendum, un référendum "d'initiative partagée", proposé par 1/5 du Parlement (185 députés ou sénateurs) et soutenu par 1/10 des électeurs inscrits.

C'est pourquoi ACDN propose à tous les députés et sénateurs, sans considération d'étiquette politique, de cosigner une Proposition de Loi organisant un référendum sur cette question :

"Approuvez-vous que la France participe à l'abolition des armes nucléaires et radioactives et engage avec l'ensemble des États concernés des négociations visant à établir, ratifier et appliquer un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires et radioactives, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace ?"

Selon un sondage IFOP de septembre 2022, sept Français sur dix approuvent cette proposition et se déclarent prêts à la soutenir si 20 % des parlementaires la signent. Se trouvera-t-il 185 Justes parmi les 925 représentants du peuple français ? Nous l'espérons.

Nous formulons donc le vœu qu'en 2023, ce référendum soit placé sur ses rails, grâce à l'action conjointe des députés, des sénateurs, et des simples citoyens. Nous serions tous victimes d'une guerre nucléaire. Soyons les

artisans de paix qui sauront l'éviter quand il en est encore temps.

Vous trouverez le formulaire de soutien à cette proposition de loi sur le site d'ACDN www.acdn.net ou en écrivant à contact@acdn.net.

D'avance, merci. Et bonne année !

Pour ACDN,
Jean-Marie Matagne, président

Action des Citoyens pour le
Désarmement Nucléaire (ACDN)
31, Rue du Cormier - 17100 - SAINTES
Tel : +33 (0)6 73 50 76 61
contact@acdn.net www.acdn.net